



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Guillaume VARENNES
02 40 14 23 21

guillaume.varenes@culture.gouv.fr

Références : IA0440521700017-4

TOTAL RAFFINAGE
Plateforme de Donges
CS 9005
44480 DONGES

NANTES, le 28 NOV. 2017

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : DONGES (LOIRE-ATLANTIQUE), 2017 - AIR LIQUIDE "Projet Horizon" - (voir liste)
IA0440521700017
Livre V du Code du patrimoine

Madame, Monsieur,

La Préfecture de la région Pays de la Loire m'a transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 22 novembre 2017.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie
par intérim,
Jean-Philippe BOUVET